

Procédure aide financière doctorants internationaux

Rappel décision de la Commission recherche du 20 octobre 2015 :

Grâce aux économies réalisées sur la politique des chercheurs invités sur décision du CAC, le budget de la commission recherche a été augmenté de 30 000 €. *Cette enveloppe permettra d'apporter une aide financière à des doctorants internationaux en grande difficulté et notamment ceux en cotutelles (20 000 €). Les demandes seront gérées au fil de l'eau par l'intermédiaire des écoles doctorales. Un bilan sera effectué en septembre 2016 et si la somme n'est pas dépensée, la commission recherche proposera une action.* Les 10 000 € restants servent de réserve de précaution dans le cas où les 4 appartements du CROUS, aménagés pour des chercheurs étrangers, n'auraient pas un taux de remplissage suffisant. En effet, une convention signée pour un an lie l'université au CROUS et prévoit qu'un revenu de 7 000 € par an et par appartement soit assuré.

Quel type d'aide et pour quels doctorants ?

Le but n'est pas d'attribuer une aide sociale mais d'aider ponctuellement des doctorants internationaux à suivre des études doctorales dans des conditions correctes.

Il s'agit d'attribuer une aide pour le séjour à Tours d'un doctorant international qui ne dispose pas des moyens décents pour se loger et se nourrir.

La forme la plus simple étant la prise en charge d'un loyer pour tout ou partie du temps d'un séjour.

Par doctorant international, il faut entendre doctorant inscrit à l'université de Tours et préparant son doctorat pour partie à Tours et pour partie dans un établissement étranger. Cela inclut donc les doctorants en cotutelle, et quelques autres cas.

Procédure d'attribution :

Un message précisant la possibilité d'attribuer ce type d'aide sera adressé aux HDR par le biais des écoles doctorales. Le directeur de thèse est en effet la personne la mieux à même de connaître la situation de son doctorant et les difficultés réelles qu'il rencontre. La somme globale disponible est réduite (20 000€ en 2016) et ne pourra intervenir qu'en appoint d'autres ressources. On insiste donc sur le fait que l'existence de cette enveloppe ne dispense en aucune façon les directeurs de thèse et les équipes de recherche de s'assurer que le travail et les séjours des doctorants sont économiquement possibles, y compris par la mobilisation d'autres ressources.

Les demandes seront adressées aux directeurs de l'école doctorale qui pourront exercer un premier filtre via le bureau de l'école doctorale.

Le dossier de demande inclut :

- Un volet scientifique : présentation de la préparation du doctorat : date d'inscription, sujet, directeurs de thèse et unité de recherche, répartition des séjours prévus par la convention de cotutelle, court rapport d'avancement du travail.
- Un volet économique : conditions financières dans lesquelles le doctorat est préparé incluant bourses et revenus propres ; justification du besoin de soutien.

Une commission se réunira ensuite pour déterminer les aides allouées. Les critères d'attribution ne sont pas précisés à ce stade compte tenu de la nouveauté de ce dispositif et des situations très variables qui seront exposées à priori (cf. réunion avec les directeurs des ED le 19/01/16). Toutefois, les moyens alloués ne seront pas distribués de façon égalitaire entre les doctorants concernés, mais de façon équitable en fonction de leurs besoins.

La proposition de répartition des crédits sera présentée à la commission recherche. Il est envisagé de ne répartir que 15 000 € sur les 20 000 € disponibles, afin de pallier à des situations d'urgence qui pourraient survenir sur le second semestre 2016.

Composition de la commission :

- Le VP recherche
- Les directeurs des 4 ED ou leurs représentants
- 4 membres de la commission recherche dont 2 représentants étudiants
- La responsable administrative des ED

Calendrier :

- Mi-février : Envoi du message aux HDR
- Fin-février : Date limite retour des demandes
- Mars : réunions des bureaux des ED (programmées entre le 1^{er} et 29 mars)
- Début avril : Réunion de la commission
- 26 avril : Retour devant la commission recherche